



LES AMIS DE VEZELAY ET DE SA REGION

Siège social : Mairie de Vézelay - BP16 - 89450 VEZELAY

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOUT 2019

Les membres de l'association sont réunis ce 31 août 2019 à 16 heures, à la Salle des fêtes de Saint-Père. Après vérification du quorum et de l'enregistrement de la feuille d'émargement des membres à jour de cotisation, 68 adhérents (51 présents, 17 pouvoirs) sont présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer, la séance est ouverte à 16h 15.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, la présidente Lydwine Saulnier-Pernuit ouvre la séance et présente les regrets de la vice-présidente Viviane Huys pour son absence.

Elle rappelle l'objet unique de cette assemblée générale extraordinaire : une révision des statuts de l'association et leur validation. Elle précise que le projet a été envoyé aux adhérents conjointement à l'invitation aux assemblées et qu'ils ont pu ainsi en prendre préalablement connaissance conformément aux dispositions statutaires.

Attendu depuis longtemps, c'est le fruit d'un travail d'équipe dans lequel se sont particulièrement investis Marianne Fouchet, Julien Gautier, Magali Porcel, Pierre-Louis Douchet, Viviane Huys qu'elle remercie. Des exemplaires sont disponibles et distribués.

Le vice-président Julien Gautier donne lecture des modifications proposées, au-delà des améliorations formelles il présente les plus importantes évolutions (en vert) qui concernent les articles :

2 – Objet :

L'association a pour objet le maintien et le développement du rayonnement culturel, artistique et intellectuel de Vézelay et de sa région, l'aide à la protection du site et de ses monuments, le développement de la connaissance de ses richesses naturelles, archéologiques et artistiques, en regroupant et en coordonnant les actions qui s'intéressent à la mise en valeur du site.
Elle peut aussi s'investir dans tous les aspects de la vie locale pour en soutenir le dynamisme.

9 – Conseil d'administration (anciennement « Comité »)

10 – Bureau :

... composé au minimum de 6 membres, parmi lesquels : Un président
Un ou plusieurs vice-présidents
Un secrétaire
Un secrétaire adjoint
Un trésorier
Un trésorier adjoint

11, 13 et 15 : précisions sur les règles de vote, le quorum des Conseils d'administration et Assemblées.

La présidente demande s'il y a des questions ou observations, puis soumet au vote les statuts tels que proposés.

→ Les statuts sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés. La présidente clôt l'assemblée générale extraordinaire à 16h 40.